Numéro 3 - 12 octobre 2017

Info-enseignant

Rumeurs, rumeurs...

Lors de la dernière assemblée des personnes déléguées, certaines interventions au sujet de la tâche ont retenu mon attention. Des enseignants nous ont questionnés sur les « ententes » entre le Syndicat et la Commission scolaire au sujet du TNP et des compensations pour les activités étudiantes.

Je tiens ici à préciser qu'il n'y a pas d'entente afin de prendre du TNP pour tenir des réunions de type « mardi pédagogique ». Le TNP est constitué de 5 heures où l'enseignant détermine quel travail il accomplit. C'est du temps qui vous appartient.

Pour les activités étudiantes, il n'y a pas non plus d'entente au sujet de compensation de 5 minutes dans la tâche éducative ou de reprise de temps lors d'une journée pédagogique. C'est à la clause 8-2.02 D), de la convention collective nationale, qu'on précise que les aménagements qui impliquent un dépassement des paramètres de la tâche sont déterminés après entente entre la direction de l'école et l'enseignante ou l'enseignant visé.

Il est donc toujours recommandé de vous entendre avec votre direction avant l'organisation de ces activités afin de trouver une compensation qui vous convienne.

Lorsque vous entendez ce genre de rumeurs, la meilleure chose à faire est de valider avec nous.

Caroline Manseau

Les comités de participation, c'est quoi?

tent auprès de la Commission scolaire et dont : l'orientation des journées pédagogisur lesquels siègent des enseignants. Notez ques et leur fixation au calendrier (sauf que les élections pour ces postes ont eu lieu celles déterminées par l'école), le déveloplors de la dernière assemblée des personnes pement et la poursuite des projets spéciaux déléguées, le 3 octobre.

Le Comité de participation professionnelle (CPP)

Le CPP est formé d'un maximum de sept représentants de chacune des deux parties.

Ce sont des comités qui vous représen- Le CPP est consulté sur plusieurs points ayant une implication dans plus d'une école et des écoles à vocation particulière, les orientations et les politiques pédagogiques de la Commission, etc. (clause 4-2.08).

> De plus, le comité a pour fonction d'étudier tout problème découlant de l'applica-

> > Suite au verso

Sessions de préparation à la retraite 2017-2018

L'Association des retraitées et retraités de qui prendront leur retraite au cours des l'éducation et des autres services publics du cinq prochaines années, c'est-à-dire, entre Québec (AREQ - CSQ) organise prochai- le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2023. nement des sessions de préparation à la La conjointe ou le conjoint du membre retraite.

Contenu

Au cours d'une session qui se déroule sur Dates deux jours*, les objectifs poursuivis sont :

- évaluer ses besoins financiers à la retrai- jours)
- passer en revue sa situation légale actuelle et à venir;
- estimer la date la plus propice de la prise de la retraite;
- faire connaître l'AREQ (CSQ), ses ser- 9 h à 16 h : 2^e partie de la session vices, son fonctionnement;
- présenter le régime d'assurance collective ASSUREQ destiné aux personnes Hyacinthe. Sans frais: 1-844-351-7988) retraitées de la CSQ et les protections RésAut (CSQ) « Résidenceautomobile»;
- prendre conscience des changements psychosociaux et physiologiques qui se produisent à la retraite.

Les divers sujets sont traités par des conférencières et des conférenciers experts, recrutés pour leur compétence. Des moments sont prévus pour les questions, les échanges et les discussions.

Clientèle visée

Les sessions de préparation à la retraite sont destinées aux membres du Syndicat

peut y participer moyennant des frais d'inscription de 60 \$.

(N.B. : Les sessions se déroulent sur deux

Le vendredi 2 février 2018

18 h: Inscription*

18 h 45 à 21 h 45 : 1^{re} partie de la session

et le samedi 3 février 2018

(Au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe 1325, rue Daniel-Johnson Ouest, à Saint-

Le vendredi 4 mai 2018

18 h: Inscription*

18 h 45 à 21 h 45 : 1^{re} partie de la session

et le samedi 5 mai 2018

9 h à 16 h : 2^e partie de la session

(Espace Rive-Sud, 500, avenue du Golf, à La Prairie . Tél. : 514-877-5525)

* Il est essentiel que les participantes et participants assistent à la séance du vendredi soir.

Suite au verso



Sessions de préparation à la retraite 2017-2018 (suite)

en remplissant le formulaire électronique sur le site Internet ces justificatives nécessaires. du Syndicat à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscrip- Hébergement tions ».

Une confirmation de votre inscription ainsi que l'horaire est aux frais des participants. détaillé vous seront acheminés par courriel.

19 janvier 2018. Pour la session de mai, la date limite est le 20 avril 2018.

Les frais d'inscription des membres du Syndicat de Champlain sont de 50 \$ et ceux de la conjointe ou du conjoint sont de 60 \$. Veuillez noter que les frais d'inscription sont payables fin de semaine, car les places sont limitées et les demandes sur place par chèque ou en argent.

Les frais d'inscription (50 \$) et le coût du dîner (20 \$) du membre seront remboursés par le Comité de perfectionne- pation personnel provenant de la CARRA.

Vous devez obligatoirement vous inscrire dès maintenant ment de la Commission scolaire. Vous devrez joindre les piè-

Compte tenu de la proximité des lieux, le coût des chambres

Vous devez donc effectuer personnellement votre réservation La date limite d'inscription pour la session de février est le en téléphonant à l'hôtel respectif de votre session. N'oubliez pas de mentionner que vous êtes du groupe AREQ (CSQ). Pour la session de février, la date limite pour la réservation des chambres est le 2 janvier 2018. Pour la session de mai, la date limite est le 4 avril 2018.

> Réservez dès maintenant votre présence à cette enrichissante sont nombreuses.

> N.B. : Il serait utile d'apporter votre dernier état de partici-

TSA et TRP

Comme nous le faisons depuis quelques années, nous contestons la décision de la Commission scolaire de ne pas pondérer les élèves qu'elle reconnaît en cours d'année scolaire comme ayant un TSA (code 50) ou un TRP (code 53) lorsque ceux-ci ont été intégrés en classe ordinaire pour l'année scolaire 2016-2017.

Afin de mener à bien la démarche juridique, si vous êtes de ceux qui ont eu au cours de la dernière année scolaire des élèves identifiés TSA ou TRP, il faut nous faire parvenir par télécopieur au 450-462-4534, ou par courriel à acoulombe@syndicatdechamplain.com (préscolaire et primaire), jfguilbault@syndicatdechamplain.com (secondaire), vos coordonnées, la date de la demande, la date de l'identification, le code d'identification, votre degré, le nombre d'élèves intégrés et ordinaires dans votre classe ainsi qu'une liste officielle d'élèves indiquant clairement le code de chacun des élèves identifiés et la date de leur identification, au plus tard le 31 octobre 2017.

Merci de votre collaboration.

Annick Coulombe Jean-François Guilbault Conseillers en relations de travail

Les comités de participation (suite)

tion de la présente convention collec- • Secondaire : Caroline Manseau, tive et de faire les recommandations qu'il juge appropriées.

nous intervenons suite à des problé- Commission pour les élèves à rismatiques soulevées lors de la lecture que et les élèves handicapés ou en de vos procès-verbaux de CPEE.

Voici les membres élus au Comité prentissage (EHDAA) pour cette année:

- Primaire : Marie-Eve Tapin Katy Magorka
- Secondaire : Ani Deschênes et Eric Alvarez
- EDA FP : Jacques De Serres
- Spécialiste : Martin Thibault
- EHDAA: Caroline Manseau, viceprésidente

Le Comité de perfectionnement

Le CP est formé de quatre représentants de chacune des deux parties.

Il a pour but d'orienter, de coordonner et d'administrer le perfectionnement et les sommes qui lui sont allouées. Il s'agit d'un comité décisionnel. À défaut d'entente au sein du Comité, toute décision est suspendue.

Voici les membres élus au Comité :

• Primaire : Chantal Sabourin et Geneviève Bolduc

- vice-présidente
- EDA FP : Nadine Bussière

C'est aussi lors de ce Comité que Le Comité paritaire au niveau de la difficulté d'adaptation ou d'ap-

> Le Comité EHDAA est composé d'un nombre égal de représentants des deux parties. Selon les dossiers traités, le Comité peut s'adjoindre d'autres ressources. Il y a aussi des représentants des services professionnels et du soutien qui y participent.

> Ce Comité a notamment pour mandat de faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre la Commission et les écoles, de faire des recommandations sur l'élaboration et la révision de la politique de la Commission relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves EHDAA (clause 8-9.04).

Voici les membres élus au Comité :

- Primaire : Geneviève Bourbeau et Julie Rivard
- Secondaire : Julie Boivin et Sophie Duchesne
- •EDA FP Autres : Caroline Manseau, vice-présidente

Caroline Manseau

Événements à venir : **Consultation pour la** négociation de l'entente locale

Les enseignants du secteur jeunes sont invités à venir discuter des enjeux de l'entente locale à l'école secondaire André Laurendeau, les 16 et 18 septembre, à 16 h 30.

On vous y attend en grand nombre!

L'équipe de négociation locale

